

Séjour 2017 - Val Thorens - Du 21 janvier au 28 janvier 2017

"Hôtel Club MMV Les Arolles"

Pension Complète :

(Vin et Jus de fruit au repas)

Espace Bien être :

(Sauna, Hammam et Jacuzzi.)

Forfait ski : 6 jours :(3 vallée)

Transport : Autocar Josy.

Carte de membre Club Vosgien.

Assurance séjour.

Encadrement par moniteurs diplômés.



Séjour (Hôtel + Forfait + Autocar + Carte de membre Club Vosgien.)									
Chambre 2 personnes/par personne					Chambre Individuelle				
1 110 €					1 490 €				
Sept.:	Oct.:	Nov.:	Déc.:	Janv.:	Sept.:	Oct.:	Nov.:	Déc.:	Janv.:
222€	222€	222€	222€	222€	298€	298€	298€	298€	298€

Les chèques devront parvenir le **15** de chaque mois.

Talon à retourner rapidement à :

Gérard PACLET 2 chemin de Dorlisheim 67120 MOLSHEIM(Port.: 06 84 61 83 74)(E mail : gerard.paclet@estvideo.fr)

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : **Jour** :

Mois : **Année** :

Adresse :

Email :

CP :

Ville :

TEL. :

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales - Page 2

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION :

- 0 L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation des conditions.
- 0 Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte demandé.
- 0 Le règlement du séjour s'effectuera en 5 paiements, nous vous demandons de respecter les dates fixées.
- 0 Le séjour étant limité en places, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

ANNULATION :

- 0 Dans tous les cas une franchise de 20 € pour les frais de dossier.
- 0 Dans le mois avant le départ 50 % du prix du séjour.
- 0 Dans la semaine avant le départ 90 % du prix du séjour.
- 0 Non présent au départ la totalité du prix du séjour.

INTERRUPTION DU SEJOUR :

- 0 Si pour une raison personnelle vous écourtez votre séjour, aucun remboursement ne sera effectué, le prix du séjour étant forfaitaire.
- 0 Des évènements imprévisibles, comme le manque de neige ne donnent droit à aucun remboursement. Il est entendu que nous attendons le dernier moment pour acheter les forfaits ski.
- 0 Le club se donne le droit de supprimer le séjour si le nombre d'inscrits est insuffisant.

